

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 7634 du 12 août 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1912720S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 10692 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828661S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2019:

Bossard Christophe	NIGEND : 161 093	NLS : 8 018 211
Revel Benoît	NIGEND : 220 869	NLS : 8 073 035

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2019:

Exertier Fabrice	NIGEND : 178 098	NLS : 8 029 236
Refalo Pierre-Olivier	NIGEND : 203 745	NLS : 8 055 043
Chauvin Florence	NIGEND : 148 798	NLS : 8 012 417

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2019:

Vincent Frédéric	NIGEND : 143 278	NLS : 8 002 640
Rueda Lionel	NIGEND : 159 207	NLS : 8 016 494
Gouzer Joël	NIGEND : 160 637	NLS : 6 011 506

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 août 2019.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. GESNOT*